DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 17 Octobre 2017

OBJET : Convention de partenariat d'affichage publicitaire des abris-voyageurs entre la Région Provence-Alpes- Cote d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la Loi Notre

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver la signature de la convention de partenariat d'affichage publicitaire des abrisvoyageurs entre la Région Provence-Alpes- Cote d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la Loi Notre.

La dépense de 20 000 €TTC sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée